

Ville de CRAINTILLEUX



L'An Deux Mille Vingt quatre, le 30 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 4
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 32

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Odile MASSON

Absents : Christiane ROCHEDIX, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Philippe GREGOIRE

OBJET :

Secrétaire de séance : Catherine BERTHERAT

Demande de subvention

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chauffage du péri scolaire

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Arnaud VASSAL
Anne-Laure SEUX
Philippe GREGOIRE

Mandataires

Odile MASSON
Catherine BERTHERAT
Baptiste BON
Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 24 mai 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire et tout autre organisme qu'il jugera nécessaire pour le projet suivant :

CHAUFFAGE DU PERISCOLAIRE

Montant des travaux :

- Matériaux et installation : 22 473,21 HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- *d'autoriser le Maire à solliciter les subventions comme exposé ci-dessus,*
- *de charger le Maire de toutes les formalités.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
suscits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS